

SEMAINE DU LUNDI 9 NOVEMBRE AU DIMANCHE 15 NOVEMBRE 2015

Deux fois plus de femmes vivent en union libre au Québec

La Tribune, 11/10/2015, Cyberpresse (#réf : 7073)

Presse canadienne

Longueur : Moyen; Catégorie : Société

Mots-clés : Union libre, Comparaisons pancanadiennes, Mariages

La majorité des femmes québécoises continuent de privilégier le mariage lorsqu'elles sont en couple, même si deux fois plus de femmes vivent en union libre au Québec comparativement à l'ensemble du pays, révèlent des données dévoilées mardi par Statistique Canada. Selon le document « Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe », 55,5 pour cent des femmes québécoises âgées de 15 ans et plus vivaient en couple en 2011, ce qui s'apparente à la moyenne canadienne de 56,2 pour cent. Mais de ce nombre, la proportion de femmes québécoises choisissant l'union libre était de 21 pour cent, alors que ce taux atteignait 11,2 pour cent dans l'ensemble du pays. La proportion des femmes québécoises en couple ayant choisi de se marier (34,6 pour cent) était donc nettement moins élevée que la moyenne nationale (45 pour cent). Au Nunavut, 25 pour cent des adultes âgés de plus de 15 ans vivant en couple ont fait ce choix. Dans les Territoires du Nord-Ouest, cette proportion s'élève à 20 pour cent et au Yukon, à 17 pour cent. Autre fait intéressant à noter, le ratio des familles monoparentales ayant à leur tête une femme est stable depuis une cinquantaine d'années. Elles représentent les trois quarts de l'ensemble des familles ayant à leur tête un seul parent. Ces familles dirigées par une mère représentaient 13 pour cent de l'ensemble des familles canadiennes en 2011. Enfin, l'indice synthétique de fécondité au Canada s'établissait à 1,61 enfant par femme en 2011, ce qui représente une légère hausse comparativement au creux historique de 1,51 enfant par femme enregistré dix ans plus tôt. Au Québec, l'indice s'élevait à 1,69 enfant par femme en 2011. Pour lire l'étude : <http://www.swc-cfc.gc.ca/rc-cr/stat/wic-fac-2015/index-fra.html?pedisable=true>. Pour lire l'article : <http://www.lapresse.ca/la-tribune/actualites/201511/10/01-4919313-deux-fois-plus-de-femmes-en-union-libre-au-quebec-quailleurs-au-pays.php>.

Justice sociale et philanthropie, une relation tendue...

Le Devoir, 11/10/2015, A9 (#réf : 7074)

Maxim Fortin

Longueur : Moyen; Catégorie : Société

Mots-clés : Philanthropie, Inégalités sociales, Fondations privées

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE Semaine du 9 au 15 novembre

C'est la semaine dernière que se réunissaient différents acteurs du milieu philanthropique à Montréal dans le cadre du Sommet 2015 sur la culture philanthropique. Organisé par l'Institut Mallet, cet événement convie organismes, fondations, entreprises et institutions à venir discuter d'une série d'enjeux reliés au don, à la bienfaisance et à l'action bénévole. La plupart du temps associée à l'altruisme, à l'entraide, à la générosité et à la responsabilité sociale, la philanthropie semble jouir d'une certaine aura, d'un prestige moral que seuls les cyniques et les cœurs froids pourraient remettre en question. Or, une analyse critique et historique de l'action philanthropique nous permet de relativiser considérablement la contribution de la philanthropie au bien commun. Il existe des tensions historiques entre les fondations et les groupes de la société civile. Or, ces tensions sont actuellement exacerbées par le fait que les États font appel à la philanthropie pour qu'elle devienne une partenaire privilégiée dans l'édification d'une nouvelle gouvernance du social, d'un nouveau mode de prestations des services sociaux dans lesquels les groupes de la société civile sont appelés à mettre en œuvre les politiques et les programmes décidés et financés par l'État, les fondations ou les deux à la fois. Non seulement cette tendance menace l'autonomie de ces groupes, mais elle risque aussi de les dépouiller de leur capacité de représenter un contre-pouvoir, un espace autonome d'organisation et de revendication. Mais ce qui devrait le plus attirer notre attention, c'est le lien évident entre la croissance de la philanthropie et la croissance des inégalités sociales. La philanthropie, particulièrement la grande philanthropie privée des élites, se développe là où il y a concentration de richesses et concentration du capital. Loin d'agir dans une logique de redistribution, l'action philanthropique renonce à s'attaquer à cette inégalité, aux sources de celle-ci, allant même jusqu'à la justifier, la considérer comme nécessaire. La philanthropie renforce également une forme d'inégalité devant l'impôt. Tandis que les particuliers de la classe moyenne et des classes populaires se voient de plus en plus taxés et imposés en raison d'une soi-disant crise des finances publiques, les philanthropes bénéficient d'un véritable régime de privilèges en matière fiscale. Alors pour toutes ces raisons et bien d'autres, le moment me semble bien choisi pour que nous amorcions une réflexion collective sur la philanthropie qui va au-delà des apparences, des intentions affichées et des beaux discours. Lien : <http://www.ledevoir.com/societe/ethique-et-religion/454764/sommet-2015-sur-la-culture-philanthropique-justice-sociale-et-philanthropie-une-relation-tendue>.

Création de places en garderies – Un projet du gouvernement s'enlise La Presse, 11/11/2015, Cyberpresse (#réf : 7071)

Tommy Chouinard

Longueur : Moyen; Catégorie : Services de garde

Mots-clés : Nouvelles places, CPE, Coût en immobilisation

Le projet du gouvernement Couillard de revoir la façon de créer des places subventionnées en garderie a du sable dans l'engrenage. La ministre de la Famille,

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE Semaine du 9 au 15 novembre

Francine Charbonneau, a échoué dans sa tentative de réunir pour la première fois à la même table les services de garde subventionnés et ceux qui ne le sont pas. Les deux plus gros groupes du réseau, l'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPE) et l'Association des garderies privées subventionnées du Québec (AGPQ) ont en effet décliné l'invitation de la ministre. C'est un geste de rupture plutôt rare dans les relations entre un ministre et son réseau. On n'en est toutefois pas à une première à la Famille : les deux associations avaient réclamé la tête de la ministre en février dernier. Annoncé il y a un an, le projet du gouvernement Couillard concerne la création d'environ 15 000 places. Celles-ci ont déjà été attribuées par appel d'offres à des CPE – surtout – et à des garderies privées subventionnées, mais elles verront le jour seulement d'ici 2021. En novembre 2014, Francine Charbonneau avait annoncé que les CPE sélectionnés devraient financer 50 % du coût des immobilisations, au lieu de 5 % comme dans le passé, pour les nouvelles installations. Elle proposait aussi que les CPE concluent des « partenariats » avec des garderies privées non subventionnées s'ils ne parviennent pas à fournir la mise de fonds. Et si des CPE abandonnent leur projet faute de financement suffisant provenant d'autres sources, les places libérées seraient réattribuées, à certaines conditions, à des garderies privées non subventionnées, disait le gouvernement. Dans tous les cas de figure, l'État ferait des économies en payant moins ou pas du tout pour les immobilisations. Peu de choses ont été faites jusqu'ici pour mettre en œuvre le projet. Aucun partenariat n'a vu le jour. Francine Charbonneau trouve « décevante » la décision des deux associations. Elle se défend d'avoir des « orientations cachées ». « Il n'y a aucun geste qu'on a posé qui laisse sous-tendre de quelque façon possible qu'on veut prendre des places à l'un pour les donner à l'autre. » Le seul objectif de la rencontre est de définir les modèles possibles de « partenariat » entre CPE et garderies non subventionnées, a-t-elle ajouté. Elle souhaite commencer par des projets-pilotes. La Coalition des garderies privées non subventionnées sera à la séance de travail. L'autre association de CPE, le Conseil québécois des services de garde éducatifs à l'enfance, participera à la séance de travail, mais elle a prévenu la ministre qu'elle se réservait « le droit de quitter si ça ne va pas ». Lien : <http://www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-quebecoise/201511/11/01-4919596-creation-de-places-en-garderie-un-projet-du-gouvernement-senlise.php>.

Québec coupe les vivres aux nouveaux assistés sociaux aptes à l'emploi Le Devoir, 11/11/2015, A4 (#réf : 7072)

Jocelyne Richer

Longueur : Moyen; Catégorie : Société

Mots-clés : Pauvreté, Assistés sociaux, Recherche d'emploi

Québec va couper les vivres aux nouveaux assistés sociaux aptes à travailler. Une fois adopté le projet de loi 70, déposé mardi par le ministre Sam Hamad, les demandeurs de prestations d'aide sociale n'ayant aucune contrainte particulière devront obligatoirement s'inscrire à une démarche d'emploi, sous peine de pénalité financière. Ces derniers pourraient voir leur chèque d'aide sociale coupé de moitié, s'ils refusent de

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE Semaine du 9 au 15 novembre

se chercher du travail. Chaque année, quelque 17 000 Québécois présentent une demande d'aide sociale, dans la plupart des cas des gens âgés de moins de 29 ans. Jusqu'à maintenant, les programmes incitatifs n'ont pas donné les résultats souhaités auprès de cette clientèle, a fait valoir le ministre, qui estime le temps venu de passer aux mesures obligatoires. Lien : <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/454853/loi-70-quebec-coupe-les-vivres-aux-nouveaux-assistes-sociaux-aptés-a-l-emploi>.

Le décrochage chez les garçons ne diminue pas

La Presse, 11/12/2015, Cyberpresse (#réf : 7070)

Louise Leduc

Longueur : Moyen; Catégorie : Éducation

Mots-clés : Décrochage scolaire, Adolescents, Écoles secondaires

Le décrochage des garçons? Ça ne s'arrange pas. Près d'un garçon sur cinq (18,8 %) abandonne toujours l'école avant la fin du secondaire, comparativement à 11,9 % des filles. Au surplus, ils sont plus nombreux que les filles à avoir tant de difficultés à l'école qu'ils sont très tôt dirigés vers des formations qui sont loin de mener à des diplômes en bonne et due forme. C'est ce qui ressort de la plus récente édition des Indicateurs de l'éducation, publiée hier par le ministère de l'Éducation. Visuellement, quand on regarde la courbe descendante du graphique sur le taux annuel de sorties sans diplôme, on pourrait croire qu'un miracle est survenu en 2008-2009, que le nombre de décrocheurs ne cesse de diminuer depuis, y compris en 2012-2013, où le taux de décrocheurs masculins est de 18,8 % par rapport à 19,8 % l'année précédente. Tout en soulignant que l'écart entre les deux sexes s'amenuise, les auteurs des Indicateurs indiquent « que les garçons obtiennent la plus grande part des nouveaux certificats délivrés depuis 2007-2008, ce qui contribue à diminuer légèrement l'écart entre les filles ». Ce sont ces attestations de formation préparatoire au travail ou qui mènent à des métiers dits « semi-spécialisés ». Ceux qui les obtiennent deviendront par exemple préposés à l'entretien d'édifices publics, nettoyeur de véhicules, commis de quincaillerie ou commis de vente. Il est quand même bon de maintenir ces jeunes à l'école, dit M. Royer, mais ce qui serait bien mieux, ce serait plutôt « de dépister dès l'âge de 6 ou 7 ans ces enfants qui ont du mal à lire et leur donner dès lors toute l'aide nécessaire » pour éviter que leur seul horizon, 9 ou 10 ans plus tard, soit ces programmes qui mènent à des emplois très peu rémunérés. Pour un portrait plus parlant de la réussite des garçons et des filles, M. Royer suggère cette donnée, incluse dans les Indicateurs 2013 de l'éducation. Dans ce document, on notera que 60,2 % des filles obtiennent un premier diplôme de cégep. C'est le cas de seulement 38,5 % des garçons. Lien : <http://www.lapresse.ca/actualites/education/201511/12/01-4920004-le-decrochage-chez-les-garcons-ne-diminue-pas.php>.

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE
Semaine du 9 au 15 novembre

Procréation assistée : des couples anéantis par le projet de loi 20

La Presse, 11/13/2015, Cyberpresse (#réf : 7075)

Ariane Lacoursière

Longueur : Moyen; Catégorie : Santé

Mots-clés : Procréation assistée, Clinique de fertilité, Projet de loi 20

Les cliniques de fertilité du Québec sont submergées d'appels de couples dévastés depuis l'adoption du projet de loi 20, mardi, qui met fin au programme public de procréation assistée dans la province. Depuis l'adoption du projet de loi 20, mardi, les traitements de fécondation in vitro ne sont plus remboursés par le régime public au Québec. Dorénavant, seuls les couples sans enfant et qui n'ont pas fait le choix d'une stérilisation volontaire auront accès à un crédit d'impôt. Pour les couples dont le revenu est de moins de 50 000 \$, le crédit atteindra 80 %. Chez les couples au revenu supérieur à 120 000 \$, le crédit atteindra plutôt 20 % Le Dr Bissonnette s'attriste de la disparition du programme de procréation assistée au Québec. « Ç'a été un succès fantastique. Y avait-il place à l'amélioration? Oui. Mais on aurait pu corriger les lacunes plutôt que de sabrer entièrement le programme », note-t-il. Selon lui, plusieurs couples infertiles n'auront plus les moyens de payer pour avoir accès aux traitements de fertilité. Du côté de l'Association des couples infertiles du Québec (ACIQ), on peine à répondre aux appels des couples en détresse depuis mardi. « On est submergé de demandes. Les gens en cours de traitement ou qui n'ont pas encore commencé veulent savoir ce qui leur arrivera. C'est tellement triste », note la présidente de l'ACIQ, Céline Braun, qui déplore que les nouvelles règles applicables ne soient « pas encore très claires ». « Les gens se posent beaucoup de questions », dit-elle. La porte-parole du MSSS, Noémie Vanheuverzwijn, explique que les patientes ayant déjà commencé leur cycle de fécondation in vitro avant le 11 novembre pourront le terminer gratuitement. Certaines exceptions existent aussi dans la loi. « Les services d'insémination artificielle, y compris les services de stimulation ovarienne en vue d'une insémination artificielle, rendus par un médecin demeurent couverts », précise Mme Vanheuverzwijn. Les traitements nécessaires pour préserver la fertilité de certaines femmes restent aussi couverts. Par exemple, une patiente qui suit des traitements contre le cancer et qui risque d'y perdre sa fécondité pourra recevoir des services gratuitement. Lien : <http://www.lapresse.ca/actualites/sante/201511/12/01-4920383-procreation-assistee-des-couples-aneantis-par-le-projet-de-loi-20.php>.

NOTE: Tous les articles de la revue de presse sont conservés dans leur intégralité pour consultation. Le résumé de chacun des articles tente d'exprimer le contenu et la teneur des propos. La COFAQ n'endosse pas nécessairement les articles; la sélection de ceux-ci est basée sur les sujets d'intérêts pour la famille sans tenir compte de leurs valeurs.